

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 février 2024

Délibération n° 24C/01/03

Date de convocation : 16 février 2024	Nombre de conseillers	
Date de publication : 23 février 2024	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 45 Pouvoirs : 13 Votants : 58

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Crèvecœur le Petit

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Quinquempoix, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GOURDOU Jean-Pierre, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MMES VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 45 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MMES BENABBAS Stéphanie, BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, DELAMARRE Béatrice, MM DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, FONTAINE Patrice, GREVIN Régis, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, ROUSSEAU Cyril, THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick.

Etaient excusés : M. GESBERT Laurent, MMES GRIGNON-PONCE Véronique, LEFEVRE Maryse (suppléante commune de Le Plessier sur St Just)

Ont donné procuration :

M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;
M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
MME SOUDET Sylvie (Nourard le Franc) à M. LEDENT Didier ;
MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

A été élue secrétaire de séance : MME Eliane VERLEYE

Le président informe qu'une demande de fonds de concours pour la mise en valeur du patrimoine ancien ou touristique a été adressée à la communauté de communes et déclarée recevable.

Pour rappel, un fonds de concours peut être attribué par la communauté de communes aux communes pour la réalisation de diverses opérations. Les conditions d'attribution ainsi que les taux figurent au règlement joint en annexe.

Il est proposé l'attribution du fonds de concours suivant :

- Rénovation du monument aux morts
 - Dépense prévisionnelle : 4 900 € HT
 - Plan de financement :
 - **Fonds de concours CCPP (50 %)** 2 450 €
 - Fonds propres de la commune 2 450 €

Le Conseil,

Vu l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V ;

Vu la délibération n°10C/06/01 du 9 septembre 2010 relative à la création de fonds de concours au profit de ses communes membres pour la protection ou reconquête du paysage picard et de la mise en valeur du patrimoine ancien ou touristique ;

Vu le dossier présenté par la commune de Crèvecœur le Petit en vue de l'attribution d'un fonds de concours ;

Vu la délibération du 2 juin 2023 de la commune de Crèvecœur le Petit relative à la réfection du monument aux morts ;

Considérant que le projet présenté par la commune de Crèvecœur le Petit correspond aux dépenses éligibles aux fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

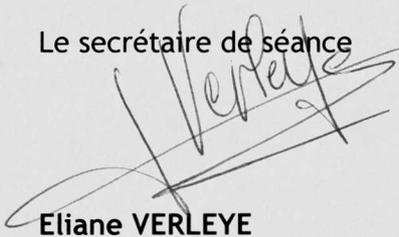
DECIDE d'attribuer les fonds de concours suivants :

COMMUNE BENEFICIAIRE	MONTANT MAXIMUM	Pour	Contre	Abstention
Crèvecœur le Petit Mise en valeur du patrimoine ancien ou touristique (Réfection du monument aux morts)	2 450 € (50 %)	58	0	0

AUTORISE le président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

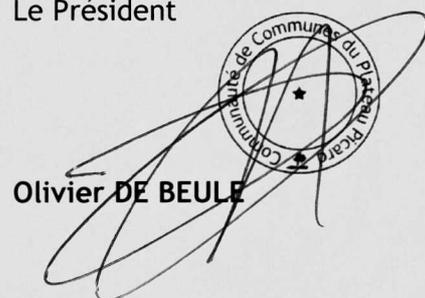
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Eliane VERLEYE

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 23 février 2024